



COMMUNIQUE DE PRESSE

[REGION CENTRE-VAL DE LOIRE] EN 2019, LE NIVEAU DE LA SURETE NUCLEAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION RESTE GLOBALEMENT SATISFAISANT.

A l'occasion de la parution du rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) sur l'état de sûreté nucléaire et de la radioprotection en France, la division territoriale d'Orléans de l'ASN présente les conclusions des actions de contrôle qu'elle a menées tout au long de l'année 2019 en région Centre-Val de Loire.

Le contrôle des installations nucléaires

CENTRALE DE BELLEVILLE-SUR-LOIRE

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire rejoignent l'appréciation générale portée sur EDF dans le domaine de la radioprotection, de l'environnement et de la sûreté nucléaire.

LEVÉE DE LA SURVEILLANCE RENFORCÉE

Au vu des résultats de la surveillance renforcée de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire décidée en septembre 2017, l'ASN constate que l'état des installations et les pratiques en matière de sûreté se sont, de manière générale, sensiblement améliorés.

Après les progrès relevés par l'ASN en 2018, les contrôles spécifiques réalisés durant l'année 2019 ont mis en évidence une amélioration des performances du site dans les domaines de la gestion des écarts et de la conduite des installations.

Par conséquent, l'ASN a décidé en janvier 2020 de lever la surveillance renforcée de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire. Elle insiste néanmoins sur la nécessité pour le site de maintenir le niveau d'exigence atteint afin de pérenniser les améliorations constatées depuis 2017.

CENTRALE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly rejoignent l'appréciation générale portée sur EDF dans le domaine de la sûreté nucléaire. Cependant, les performances en matière d'environnement et de radioprotection demeurent en retrait par rapport à la moyenne nationale.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE CHINON

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Chinon rejoignent l'appréciation générale portée sur EDF dans les domaines de la sûreté, de la radioprotection et de l'environnement.

CENTRALE NUCLÉAIRE DE SAINT-LAURENT-DES-EAUX

L'ASN considère que les performances de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-des-Eaux rejoignent l'appréciation générale portée sur EDF dans le domaine de l'environnement et de la sûreté, tout en soulignant une baisse de rigueur en matière de conduite des installations. Les performances en matière de radioprotection sont toutefois en retrait en 2019.

Domaine médical

En 2019, l'ASN considère que l'état de la radioprotection dans le domaine médical est resté stable, aucune défaillance majeure n'a été détectée dans les domaines de la radioprotection des professionnels, des patients, de la population et de l'environnement. Néanmoins, des progrès sont encore nécessaires, par exemple, pour mieux anticiper l'arrivée de nouveaux équipements, de nouvelles pratiques et de nouveaux médicaments radiopharmaceutiques, mais aussi pour améliorer le niveau de culture de radioprotection chez des utilisateurs non spécialistes des rayonnements ionisants. Tel est le cas des chirurgiens, appelés de plus en plus à réaliser des actes radioguidés dans les blocs opératoires.

Un point sur les grands sujets pour 2020

La crise sanitaire de Covid-19 a soulevé de nouveaux enjeux

À la suite de la décision de confinement, l'ASN avait décidé de suspendre ses inspections sur site. Elle a néanmoins maintenu la possibilité de réaliser de telles inspections en cas de nécessité. Entre le 15 mars et le 15 mai 2020, 3 inspections sur site et 8 inspections à distance ont été réalisées en Centre-Val de Loire.

Les contrôles n'ont pas mis en évidence, à ce stade, de dégradation de la sûreté ou de la radioprotection des travailleurs. En particulier, tant les contrôles à distance que les inspections sur site ont confirmé qu'EDF a su mettre en place des organisations appropriées pour faire face au risque sanitaire tout en maintenant le niveau de sûreté attendu. Les risques liés aux facteurs organisationnels et humains, susceptibles de survenir notamment du fait des changements dans le fonctionnement et l'organisation du travail, ont fait l'objet d'un examen particulier lors des inspections réalisées sur cette période.

L'ASN a suspendu ses inspections dans les établissements médicaux qui pratiquent des activités nucléaires, sauf exception. En revanche, elle a traité de manière prioritaire les demandes d'autorisation d'utilisation de matériels ou de locaux nécessaires à la gestion de l'épidémie (utilisation à des fins diagnostiques des scanners de médecine nucléaire par exemple). Les inspections vont désormais reprendre, sur un rythme adapté aux enjeux et aux capacités des établissements inspectés.

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, assure, au nom de l'Etat, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de sociétés éclairés. Le rapport de l'ASN sur l'état de sûreté nucléaire et de radioprotection en France en 2019 est téléchargeable en ligne (https://www.asn.fr/Informer/Publications/Rapports-de-l-ASN/Lasurete-nucleaire-et-la-radioprotection-en-France-en-2019).

Contacts:

Evangelia PETIT, chef du service presse : <u>evangelia.petit@asn.fr</u> // 01 46 16 41 42 Marinette VALIERGUE, agence Equancy&Co : <u>mvalierque@equancy.com</u> // 06 15 61 10 19